

# Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Structures porteuses du Pôle-relais :



[www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)

## APPEL A MOBILISATION Animations à destination du GRAND PUBLIC

### JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2017

En Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse  
Semaine du 28 janvier au 5 février 2017

« *Des zones humides pour la prévention des catastrophes* »

**DATE LIMITE DE REPONSE : 18 NOVEMBRE 2016**

Avec le soutien technique ou financier :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



ACCOR HOTELS  
Feel Welcome

En collaboration avec les autres coordinateurs nationaux :



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE  
pour les zones humides

## ❖ Une Journée mondiale pour les zones humides (JMZH)



Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... Les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour d'anniversaire de la convention internationale sur les zones humides, la « [Convention de Ramsar](#) », du nom de la ville iranienne où elle a été signée le 2 février 1971 (cf. annexe 1).

Cette fête des zones humides s'organise **chaque année autour du 2 février**, sur un thème différent proposé par le secrétariat Ramsar. **Les dates en Méditerranée pour la prochaine édition sont du 28 janvier au 5 février** (à noter que le Portail national zones humides rassemble l'ensemble des manifestations gravitant autour du 2 février).

Cet événement est l'occasion de faire découvrir les zones humides (dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes) et de sensibiliser le public aux valeurs et services rendus des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar. L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.

## ❖ Le thème international « Des zones humides pour la prévention des catastrophes »

Le secrétariat de la convention de Ramsar a choisi cette thématique dans le but de sensibiliser le public sur le rôle vital que jouent des zones humides en bon état en réduisant les effets de phénomènes extrêmes comme les inondations, les sécheresses et les cyclones sur les populations humaines et en aidant à renforcer leur résilience.

Ce thème international, proposé de manière facultative, a été choisi pour exprimer le rôle vital des zones humides pour l'avenir de l'humanité.

⇒ Retrouver les éléments du thème sur le Portail national ZH :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/>

Le matériel d'appui numérique du secrétariat de Ramsar sera à retrouver prochainement sur <http://www.worldwetlandsday.org/fr/>

## ❖ S'emparer du thème sur les lagunes : « Des zones humides pour la prévention des catastrophes »

Indispensables de part les nombreux services qu'ils nous rendent, les milieux humides méditerranéens, en particulier les lagunes et leurs zones humides périphériques jouent un rôle dans la prévention des risques naturels face aux événements extrêmes du climat, en limitant l'impact des fortes sécheresses, des crues ou face aux risques de submersion marine.

A titre d'exemple, la récente étude d'évaluation biophysique du service de protection côtière rendu par l'Étang de Vic dans l'Hérault (Projet [MED-ESCWET](#) porté par le Plan Bleu et la Tour du Valat 2013-2016) a mis en évidence que ce service est fourni par l'écosystème de l'étang de Vic en termes de protection contre l'érosion, de protection face à la montée des eaux et de résistance à l'inondation des terres. Le lido, et plus particulièrement son cordon dunaire, constitue une barrière importante en cas de tempête côtière en limitant les entrées directes d'eaux marines jusqu'à un certain seuil. Les étangs constituent une capacité de stockage importante pour faire face à la montée des eaux et limiter son expansion vers les terres. Les zones humides périphériques offrent une capacité de rétention supplémentaire lors de la montée des eaux. Leur résistance à la salinité et leur végétalisation permettent également de limiter les impacts d'une submersion des terres.

Les lagunes et leurs zones humides périphériques sont aussi des espaces très productifs, d'une richesse écologique unique et de grand intérêt économique, social et culturel.

Depuis des millénaires, l'homme a vécu aux abords de ces zones humides en raison des ressources naturelles qui servent à son alimentation, à l'isolement et au chauffage de ses habitations, à sa médication... La disponibilité de la ressource en eau, les grandes superficies exploitées de tout temps, en ont fait des milieux fortement convoités, siège d'activités agricoles, salicoles parfois intenses, et d'espaces pour aménager des villes, voire des ports de commerce et des cités balnéaires sur le littoral.

Les lagunes méditerranéennes font partie de ces grands milieux humides, très attractifs à la fois par leurs richesses et productivité naturelles, et par leur situation littorale en Méditerranée. Mais là où les populations se sont les plus concentrées, les catastrophes, liées aux conditions climatiques extrêmes, sont les plus impactantes. Aux abords de la Méditerranée, le risque est d'autant plus élevé que les villes se sont densifiées, laissant peu de place à la divagation des cours d'eau, à la réduction du ruissellement lors d'épisodes de pluie violents. Pour les communes en bord de mer, la combinaison avec le risque de submersion, accroît encore davantage le risque d'inondation pour les populations.

Au regard de ces risques, comment les jeunes générations et le grand public en général se projettent dans l'interaction hommes-zones humides ? Comment utiliser/ optimiser les zones humides pour limiter l'impact des aléas climatiques et se protéger des catastrophes ?



- Carte de localisation : principales lagunes méditerranéennes françaises. Cr Novaterra/Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Ces journées mondiales sont une opportunité pour les organisateurs de créer des liens avec les acteurs du territoire et de mieux appréhender et partager cette thématique portée sur les risques naturels. La rencontre avec un gestionnaire de zones humides permettra d'une part d'avoir une idée plus précise du fonctionnement d'une zone humide et de sa gestion, d'autre part de considérer l'effet des différents usages sur l'évolution et les ressources naturelles de ce milieu. Ainsi, l'ensemble des réflexions et retours d'expérience apportés au travers de ces journées, nous permettent de saisir notre part de responsabilité face aux changements.

## ❖ Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordinateur en Méditerranée et modérateur sur le Portail national ZH

Le [Pôle-relais lagunes méditerranéennes](#) (Pôle lagunes), porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise comme chaque année pour cette manifestation d'envergure mondiale (cf. annexe 2).

En tant que membre du réseau des [Pôles-relais Zones Humides](#) animé par l'Onema au niveau national, il intervient pour ces Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH) comme coordinateur des animations en Méditerranée en lien avec l'Onema, les autres Pôles-relais zones humides, la LPO, la Snpn et l'association Ramsar France sur le reste du territoire national.

**Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes coordonne les animations grand public réalisées en Occitanie / Pyrénées - Méditerranée et Provence – Alpes - Côte d'Azur. En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.**

### Une communication spécifique à la Méditerranée

Chaque année, le Pôle lagunes conçoit le programme d'une centaine d'animations en Méditerranée et diffuse des communiqués de presse à l'échelle régionale auprès des médias locaux et régionaux.

Les affiches conçues par la coordination nationale de l'évènement sont mises à disposition.

Depuis 2005, les bilans de cet évènement sont diffusés largement aux acteurs des lagunes, au niveau national sur le [Portail national ZH](#) et auprès des bureaux de la convention Ramsar. L'ensemble de ces bilans sont disponibles sur [notre site Internet](#).



<<Ci-contre, le [bilan des JMZH 2016](#), le programme et les affiches nationales

Retrouvez l'exemple de la [campagne de communication 2016](#) : programmes, affiches, communiqués de presse.

## Modérateur des informations à l'échelle nationale sur le Portail national zones humides :

Sur le Portail national zones humides, une base de données et une carte du territoire regroupent les animations sur l'ensemble du territoire national :



Le Pôle lagunes y joue le rôle de modérateur et valide chaque animation qui se réfère à son périmètre.

### Record à battre : 626 animations en 2016 !

Comme pour l'édition 2016, le Portail national zones humides mettra en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la JMZH 2017 et réalisera une campagne de communication à grande échelle.

[L'espace visiteurs de la base](#) élargit la visibilité des animations, et offre aux visiteurs le loisir de chercher une manifestation en fonction de critères comme le département, le type de manifestation, la condition physique requise ou plus simplement par zoom sur la carte cliquable. Une campagne de communication d'ampleur nationale accompagne la diffusion de l'ensemble de ces animations via [l'espace presse](#). Afin de démultiplier la communication, vous aurez la possibilité d'intégrer directement le [module de recherche en ligne](#) et la carte des animations sur votre site internet.



L'application "[baladOmarais](#)" mise en place en 2015 permet de géo localiser rapidement, une animation ou un centre d'information ou encore de rechercher une animation selon différents critères - date, lieu, type d'animation ...A compter de 2016, elle regroupe également les animations liées à d'autres événements comme Fréquence grenouille ou la fête des mares.



## ❖ Pourquoi participer ?

Tout organisme intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation ou tout autre organisme intéressé des régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, PACA et Corse peut participer à cet appel à mobilisation en proposant des manifestations à destination du grand public entre le 28 janvier et 5 février 2016.

**Sur le thème (facultatif) « Des zones humides pour la prévention des catastrophes », tout type de manifestation peut être proposé pour le grand public, y compris jeune public, en voici quelques exemples :** activité culturelle (conte, théâtre...), atelier pédagogique, chantier, conférence

débat, dégustations produits, diaporama, exposition photo, exposition technique, point d'observation, projection films, sortie nature, autres...

#### **PARTICIPEZ POUR AMPLIFIER VOTRE COMMUNICATION :**

En répondant à cet appel à mobilisation, vous bénéficierez à la fois de la communication nationale par le Portail national zones humides et de celle orchestrée par le Pôle lagunes en Méditerranée.

Vous recevrez :

- Un communiqué de presse, produit et diffusé par le Pôle lagunes à l'échelle régionale auprès des médias régionaux que vous pourrez réadapter en local,
- Des affiches, flyers, bandeaux, proposés au niveau [national](#)
- Des programmes papier de l'ensemble des manifestations JMZH du 28 janvier au 5 février 2017 en Méditerranée (Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, PACA et Corse) incluant votre manifestation.

Par ailleurs, votre manifestation sera relayée dans le bilan de l'édition 2017 établi à l'échelle de la Méditerranée et diffusé largement en version papier et numérique.

#### **❖ Comment intégrer vos actions à cette campagne de communication en région méditerranéenne :**

#### **ETAPE 1 : Inscrivez en ligne votre manifestation sur le Portail national zones humides, avant le 18 novembre :**

L'espace dédié aux organisateurs pour saisir votre animation dans la base sera bientôt opérationnel pour cette nouvelle édition :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/partez-a-la-decouverte-des-zones-humides/espace-organisateur>

Veillez à bien choisir le « Pôle-relais lagunes méditerranéennes » comme coordinateur référent en fin de formulaire, pour nous permettre de valider votre manifestation et la publier.

Le titre, résumé de l'animation et les informations pratiques saisis seront récupérés pour alimenter le programme papier réalisé en Méditerranée. Il vous sera envoyé (format papier) à l'adresse indiquée en janvier 2017, ainsi que le bilan en fin d'édition (format numérique), au printemps 2017.

Si vous le souhaitez, vous pourrez également faire la demande des supports de communication nationaux (affiches, flyers BaladOmarais) dans le formulaire.

**Important ! Au-delà du 18 novembre, l'inscription sur ce Portail national sera toujours possible, mais l'intégration au programme papier Méditerranée et le soutien financier en région PACA non assurés.**

**Merci de vous rapprocher :**

→En Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, du CEN L-R : [pole.lagunes.lr@cenlr.org](mailto:pole.lagunes.lr@cenlr.org)

→En Corse, de l'OEC et la DREAL Corse : [baldovini@oec.fr](mailto:baldovini@oec.fr) et [julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr)

→En PACA : de la Tour du Valat : [barre@tourduvalat.org](mailto:barre@tourduvalat.org)

**1 – Après inscription sur le portail, transmettez votre éventuelle demande d'appui financier en PACA avant le 18 novembre**, accompagnée du déroulé de votre manifestation et du détail du budget, à Nathalie Barré : [barre@tourduvalat.org](mailto:barre@tourduvalat.org) / 04 90 97 29 56. Il s'agit d'un appui financier, et non d'un financement en tant que tel, mis en œuvre dans la limite des moyens financiers disponibles et en fonction de la pertinence des animations proposées par rapport au thème de cette année et des **critères de sélection en annexe 3**.

Le candidat sera tenu informé d'ici fin novembre pour ce soutien financier. S'il est retenu, il lui sera transmis un bon de commande.

**2- Versement du soutien financier en PACA:** il sera réalisé sur présentation de facture, à condition que :

- la manifestation ait été saisie par l'organisateur sur le Portail national des zones humides,
- la manifestation ait eu lieu pendant la période définie (du 28 janvier au 5 février sauf report en accord préalable avec l'équipe du Pôle lagunes),
- le questionnaire bilan national (cf. ci-dessous) ait été rempli, accompagné de photos exploitables (photos d'assez bonne qualité, libres de droits, avec le crédit photo, de personnes de tous âges, non reconnaissables : plutôt de dos, de côté ou de loin en situation de visite) et de coupures presse éventuelles.
- un minimum de 15 participants sera nécessaire pour les animations sur inscription, pour que la structure organisatrice puisse bénéficier du coup de pouce financier. Si ce nombre de participants ne devait pas être atteint, la structure organisatrice prend la responsabilité d'annuler ou non son animation.

## **ETAPE 2 : engagez-vous à répondre au questionnaire bilan national pour valoriser l'ensemble des manifestations :**

Un court questionnaire bilan national vous sera envoyé automatiquement le lendemain de votre animation pour renseigner deux questions : L'animation a-t-elle eu lieu ? Quel était le nombre de participants ? Chargement de coupures presses éventuelles et de photos exploitables (photos d'assez bonne qualité, libres de droits, avec le crédit photo, de personnes de tous âges, non reconnaissables : plutôt de dos, de côté ou de loin en situation de visite).

L'ensemble des questionnaires-bilans et productions seront valorisés dans un bilan en Méditerranée réalisé par le Pôle lagunes (cf. [bilan JMZH 2016](#)) et dans un bilan national réalisé par l'ensemble des coordinateurs nationaux.

**Nous vous remercions d'avance pour votre participation.**

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 169 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. En 2015, 2217 zones humides ont déjà été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes, à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En 2014, 43 sites Ramsar ont été désignés par la France (soit plus de 3,5 millions d'ha y compris l'outre mer), dont 9 concernent des lagunes situées en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Occitanie Pyrénées-Méditerranée de la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens,
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

<http://www.ramsar.org/activity/the-ramsar-awards>

## ANNEXE 2



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un consortium coordonné par la Tour du Valat en PACA en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

**Sa mission :** Favoriser une meilleure reconnaissance des milieux humides lagunaires de Méditerranée et encourager leur gestion durable par l'animation d'un réseau d'acteurs, la mutualisation des connaissances et bonnes pratiques, la sensibilisation en particulier des élus et du grand public.

**Son territoire d'action :** Les lagunes et leurs zones humides périphériques, ces étangs littoraux qui forment un chapelet sur 130 000 hectares en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

**Ses cibles privilégiées :** Gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, élus, socio-professionnels, scientifiques, grand public, en lien avec les autres Pôle-relais Zones Humides

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais Zones Humides, créés en 2001 dans le cadre du 1<sup>er</sup> Plan national d'action en faveur des zones humides, coordonnés par l'Onema depuis 2008. Les Pôles-relais bénéficient d'un label national pour leur promotion d'une gestion durable et leur action de diffusion et d'échange de connaissances.

Toute l'actualité des lagunes sur :

**[www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)**

Retrouvez notre Lettre des lagunes, newsletter électronique mensuelle

## **ANNEXE 3 : SOUTIEN FINANCIER EN PACA - CRITERES DE SELECTION**

**6 critères, élaborés par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et les partenaires des JMZH, seront utilisés pour choisir les différentes structures lauréates qui pourront bénéficier d'un soutien financier en PACA pour des animations entre le 28 janvier et le 5 février.**

**Toutes les animations proposées seront mentionnées dans le programme interrégional des JMZH 2017.**

### **Rappel :**

L'objectif n'est pas de rémunérer certaines structures mais plutôt d'arriver à promouvoir la JMZH auprès du grand public et de rassembler sur un même support de communication toutes les actions proposées, sur tous les types de zones humides.

### **« Coup de pouce » financier :**

En cas de demande d'un « coup de pouce » au niveau financier pour l'organisation d'une animation, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes privilégiera plutôt le soutien financier de structures associatives par rapport aux structures type collectivités. Pour ces animations en PACA, le financement se fera par la Tour du Valat, conditionné à l'obtention des subventions.

### **6 critères sont retenus :**

#### **1) Adéquation avec le thème et l'esprit des JMZH :**

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voir à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

Chaque animation prévoira de resituer le cadre de ces journées : la convention Ramsar, le rôle majeur joué par les zones humides, les menaces qui pèsent sur celles-ci et l'objectif de ce type de manifestation. La prise en compte effective du thème de l'année sera fortement appréciée, pour s'inscrire dans la démarche de la convention Ramsar.

#### **2) Intégration des problématiques, de l'actualité ou des politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs et notamment élus locaux :**

La priorité sera donnée aux actions réalisées en partenariat avec des structures de gestion locale, afin de valoriser les actions, les outils mis en place sur le territoire pour préserver, gérer, restaurer les zones humides (ex. Natura 2000, Contrat de milieu, SAGE, Plan de gestion, etc.).

#### **3) Approche partenariale avec de nouveaux relais :**

Afin de démultiplier l'action pour mieux préserver les zones humides, sortir du schéma « classique » (association de protection de la nature, structure de gestion, scientifique) et trouver de nouveaux relais et partenariats semble particulièrement intéressant : qu'ils soient acteurs socioprofessionnels (conchyliculteurs, opérateurs touristiques, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs...), association sportive, éducation nationale, entreprise privée, grande distribution, etc.

#### **4) Evoquer les zones humides via des disciplines ou entrées originales :**

Promouvoir les zones humides par d'autres biais que la « classique » approche naturaliste permet d'attirer de nouveaux publics. Par exemple, les disciplines artistiques (conte, peinture, art plastique, cinéma, musique, théâtre, cuisine, sport...) peuvent sensibiliser un public qui ne se serait pas déplacé pour l'unique aspect naturaliste de la manifestation.

#### **5) Effort de communication autour de l'évènement :**

L'effort de communication (ex : presse locale, et/ou régionale, communication via un office du tourisme, site(s) web...) prévu en amont contribue à promouvoir la JMZH en général.

#### **6) Solution alternative en intérieur en cas d'intempéries :**

Il est dommageable que certaines animations soient annulées en l'absence d'une météo clémente. Prévoir une alternative (diaporama dans une salle, débat, report d'animation) nous semble important pour pouvoir soutenir une manifestation, nous vous invitons à le préciser dans votre proposition.